

VADE-MECUM « ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ »

Source : groupe de travail académique AP

I - TEXTE DE REFERENCE POUR L'AP : BO spécial n°1 du 4-02-2010

1 - Des principes :

- L'AP concerne tous les élèves : 72 heures par élève et par année scolaire
- Objectifs : « l'accompagnement personnalisé comprend des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires »
- L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits.

→ Des précisions pour certains termes utilisés en AP.

- **Soutien** : "Le soutien scolaire est dispensé dans le cadre et dans le temps scolaire, par des enseignants, à des élèves qui, provisoirement, ou sur une plus longue durée, ont besoin d'une aide personnelle » (extrait BO juin 2008)
 - Le soutien répond à une difficulté observée par un ou plusieurs professeurs ; **ce n'est pas une aide aux devoirs.**
 - Deux niveaux de difficultés sont fréquemment identifiés :
 - ⇒ Des difficultés récurrentes dans tous les champs disciplinaires ; elles peuvent relever de bases méthodologiques non acquises, d'absence de motivation ; elles nécessitent un diagnostic précis ; « le rustinage immédiat » n'est pas opérant pour ce type de difficulté.
 - ⇒ Des difficultés dans la maîtrise de certaines compétences.
 - Le soutien inclut nécessairement une dimension méthodologique.
- **Approfondissement (des compétences en ne se limitant pas aux seules connaissances).**
 - Objectif : acquisition de l'autonomie
 - A partir d'un corpus de connaissances issu de champs disciplinaires divers, traiter de problèmes de difficulté/complexité variable par une recherche personnelle et autonome
 - Découverte d'un niveau de complexité supérieur (être capable de décontextualiser et de recontextualiser dans des situations qui peuvent sortir du cadre disciplinaire) au niveau exigible de l'année.
 - L'approfondissement inclut nécessairement des aspects méthodologiques.
- **Personnalisation** (définition inspirée de G. Longhi, Dictionnaire de l'éducation, Vuibert, 2009).
 - Priorité accordée à l'épanouissement de l'intelligence des capacités propres de chaque élève.
 - Instauration de méthodes et de parcours permettant à chacun de progresser à son rythme.
 - Mise en œuvre de la personnalisation sous la forme de groupe de besoins sachant que les besoins sont relatifs aux compétences.

2 - Des contenus

- Travail sur les compétences de base.
- Travaux interdisciplinaires : thèmes de travail choisis par les élèves ou les professeurs ; projets individuels ou collectifs.
- Construction d'un parcours de formation et d'orientation réfléchi (en lien avec les COP).

3 - Trois niveaux

- En seconde, l'AP permet avant tout à l'élève de se doter de méthodes pour tirer profit de ses études et construire un projet personnel.
- En première, l'AP favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation tout en lui permettant de développer son projet d'orientation post-bac. L'articulation avec le travail réalisé en TPE est à valoriser.
- En terminale, l'AP prend appui sur les enseignements spécifiques, et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées. Il contribue à la préparation à l'enseignement supérieur.

4 - Mise en œuvre :

- Elaboration du projet AP par l'équipe pédagogique (désormais pour les 3 années de lycée).
- Projet examiné par le conseil pédagogique ; consultation du CVL.
- Projet soumis à l'approbation du CA.
- Le projet fait l'objet d'une évaluation en fin d'année à laquelle participe le conseil pédagogique.

II – QUEL PROJET AP POUR LES 3 ANNEES DE LYCEE (DEMARCHE ET RESSOURCES A PROPOSER) ?

Le projet AP de chaque lycée devra nécessairement répondre à des besoins clairement identifiés.

1 – La particularité de l'AP en classe de seconde.

- Nécessité d'un diagnostic initial des besoins des élèves
 - Utilisation du LPC.
 - Utilisation de la grille des compétences transférables et transversales proposée par le groupe AP ; **document joint en annexe.**
- Démarche pour un diagnostic initial des besoins des élèves
 - dans les 3 premières semaines de septembre.
 - par discipline ou par champ disciplinaire : Lettres, Sciences humaines et sociales, Sciences, Langues vivantes, Disciplines artistiques, EPS.
 - dans le cadre des heures d'AP ou mieux encore dans les différentes disciplines ce qui favorise immédiatement le lien disciplines / AP.
 - Quelques séances d'évaluation par champ disciplinaire.
 - Exemples d'évaluations diagnostiques dans la rubrique « accompagnement des élèves » sur le site de l'académie : (<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article3141>)
 - Des évaluations exploitées par les équipes pédagogiques pour constituer les premiers « modules d'AP ».
- Des exemples d'activité en AP seconde :
 - Viser la maîtrise des compétences transversales en intégrant les différentes dimensions de l'AP : soutien, méthodologie, approfondissement, orientation.
 - Des exemples en ligne (<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article3141>) : pédagogie de projet sur un semestre ou plus ; activité pour quelques séances.

2 – L'AP en classe de première.

- Approfondir la maîtrise des compétences transversales : travail sur une progressivité des apprentissages entre la seconde et la première en lien avec la voie de formation choisie (voir exemple sur le site : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article3141>)
- Identifier les compétences transversales utiles pour réussir les épreuves anticipées : Lettres, Histoire Géographie, Sciences...
- Rencontre avec des universitaires dans le cadre des modules d'AP :
 - Présentation des métiers accessibles par les formations universitaires.
 - Travail sur les compétences attendues dans les différents champs professionnels.

3 – L'AP en classe de terminale

- Proposition mise en œuvre : découpage de l'année en deux semestres :
 - Premier semestre : travail sur les compétences attendues aux épreuves terminales dans les champs disciplinaires concernés, finalisation du projet d'orientation et préparation des vœux pour APB et veille pour une bonne utilisation de l'application.
 - Second semestre : poursuite du travail sur les compétences attendues aux épreuves terminales avec, en parallèle, la mise en place de modules d'approfondissement en fonction des choix d'orientation, méthodologie de travail universitaire (approfondissement de certains thèmes, cours frontal pendant une heure suivi d'un débriefing, intervention d'universitaires...). Un contact direct entre chef d'établissement et directeur de département ou d'UFR pourrait être proposé.

III – QUELLE INGENIERIE PEDAGOGIQUE POUR L'AP ?

1 – Quelle organisation des groupes ?

- Des groupes à effectifs modulables :
 - Groupes à effectifs réduits pour le soutien.
 - Groupes à effectifs plus importants pour l'approfondissement.
 - Groupes à effectifs variables pour l'orientation.
 - Groupes en autonomie.
- Quelle périodicité pour le travail en groupes ?
 - Périodicité variable selon le projet.
 - Idéal : périodicité adaptée à la réponse aux besoins des élèves mais difficile à mettre en œuvre.
 - Le plus courant, alternance toutes les 6 à 7 semaines incluant un temps de concertation.
- Nécessité de ménager des temps de concertation / régulation

- Concertation en amont : fin d'année scolaire + début d'année pour la conception du projet AP
- Temps de régulation entre deux sessions d'AP ;
- Temps de régulation qui associe tous les acteurs : équipe de direction, professeurs, professeurs documentalistes, conseillers d'orientation.
- Temps d'évaluation du dispositif en aval.
- Les contraintes de la logistique :
 - Disponibilité des salles spécialisées.
 - Disponibilité de la /des salles informatiques.
 - Capacité d'accueil du CDI.

2 – Quelle information, quelle communication de la part de l'établissement ?

- Note en direction des familles : objectifs de l'AP, modalité et organisation de l'AP en seconde, en première, en terminale.
- Information en direction des élèves : explicitation du rôle et de l'intérêt de l'AP pour son parcours de lycéen ; rôle du PP ?
- En direction de tous les professeurs : outil de communication pour rendre l'AP lisible (salle des professeurs, ENT...)

3 – Favoriser une meilleure articulation entre discipline et AP.

- Nécessité de mettre en place un outil de suivi de l'AP :
 - Outil fondé sur la grille de compétences.
 - Intégré au carnet de liaison (solution expérimentée à Luxeuil) ou possibilité de créer un onglet AP dans le « webclasseur ».
- Rendre l'AP lisible dans les conseils de classe :
 - Bilan rapide du parcours de l'élève en AP.
 - Orientation, réorientation dans les modules d'AP en fonction du diagnostic réalisé dans les champs disciplinaires.
- Lien entre AP et stages « remise à niveau » et stages « passerelle ».

4 – Quelle évaluation de l'AP ?

- Evaluer le travail des élèves en AP :
 - Diagnostic → Travail en modules → évaluation des compétences acquises (nécessité de l'outil de suivi et d'évaluation) → réorientation vers d'autres modules
 - 4 niveaux d'évaluation (voir grille des compétences : MS – M à R – MI – NM).
- Evaluation de l'AP au sein de l'établissement : tirer le bilan de l'année écoulé
 - Ce qui a fonctionné et qui a permis de répondre aux besoins des élèves.
 - Ce qui a intéressé les élèves tout en répondant à leurs besoins.
 - Ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi

Point qui fera l'objet d'une réflexion dans le groupe AP au cours de l'année 2012-2013 à l'issue des 3 années de mise en œuvre de l'AP.

En cas de besoin, le chef d'établissement peut demander un « stage établissement AP » via la DIFOR ; cela suppose :

- ⇒ de préciser les attentes de cette formation et de faire parvenir aux responsables du groupe AP (Michel MAZAUDIER et Gilles BULABOIS) un document synthétique décrivant les projets conduits en AP depuis 2 ans et l'organisation retenue pour le fonctionnement de l'AP sur les trois niveaux.
- ⇒ de solliciter ou de désigner une vingtaine de professeurs en charge de l'AP issus de différents champs disciplinaires ; il est vivement souhaitable qu'un personnel de direction soit présent à la formation ; le COP, le(s) professeurs documentalistes, le(s) CPE ont également vocation à participer à cette formation.

GRILLE D’EVALUATION DES COMPETENCES TRANSVERSALES
(à joindre à un éventuel livret de suivi de l’élève en accompagnement personnalisé)

A	RECHERCHER ET TRAITER L’INFORMATION		
A1	SELECTIONNER LES SOURCES DOCUMENTAIRES		
A2	REPERER, EXTRAIRE		
A3	ORGANISER, TRAITER, CONTEXTUALISER		

B	MOBILISER SES CONNAISSANCES		
B1	RESTITUER SES CONNAISSANCES DANS UNE SITUATION CONNUE		
B2	REINVESTIR SES CONNAISSANCES DANS UNE SITUATION NOUVELLE (TRANSFERT)		

C	CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE		
C1	CONCEVOIR et METTRE EN ŒUVRE UN RAISONNEMENT		
C2	CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE		

D	UTILISER DIFFERENTS CODES DE COMMUNICATION		
D1	COMMUNIQUER A L’ECRIT (DOCUMENTS TEXTUELS ; DOCUMENTS NON TEXTUELS)		
D2	COMMUNIQUER A L’ORAL		

E	EXERCER SON AUTONOMIE		
E1	FAIRE PREUVE D’INITIATIVE ET AVOIR LE SENS DES RESPONSABILITES		
E2	FAIRE PREUVE D’ESPRIT CRITIQUE		
E3	ETRE ACTIF DANS SON PROJET D’ORIENTATION		
E4	ETRE CAPABLE DE MOBILISER SES RESSOURCES INTELLECTUELLES ET PHYSIQUES DANS DIVERSES SITUATIONS.		

GUIDE D'UTILISATION DE LA GRILLE AP

FONCTIONS DE CETTE GRILLE

Evaluer, tout au long de l'année les compétences *transversales* pour :

1. Donner des points de repère aux élèves et mesurer les progrès;
2. Aider les professeurs à situer les élèves et à déduire les besoins;
3. Disposer d'un support pour dresser un bilan aux conseils de classe.

COMMENT UTILISER CET OUTIL ?

- A une fréquence laissée à leur discrétion, les professeurs intervenant en AP font le point sur l'ensemble des compétences ;
- Pour chaque compétence et/ou item, on distingue 4 niveaux de maîtrise et un item de non observation :
 - MS : maîtrise satisfaisante
 - AR : à renforcer
 - MI : maîtrise insuffisante
 - NM : non maîtrisé
 - NO : non observé